

#### **David Fajolles**

## Lorsque le djinn quitte sa bouteille: le système des castes ou la réappropriation d'une objectivation coloniale

In: Genèses, 32, 1998. pp. 5-27.

#### Résumé

■ David Fajolles: Lorsque le djinn quitte sa bouteille: le système des castes ou la réappropriation d'une objectivation coloniale Ce n'est qu'à la fin du XIXe siècle que les discours coloniaux (administratifs et savants) établissent une correspondance obligée entre société indienne et système des castes. Avant de revêtir les habits de l'évidence, cette synonymie s'est construite dans l'interaction entre une production savante (celle des philologues indologues puis celle des sciences sociales) et un savoir administratif et statistique, celui du Raj britannique et de ses recensements. Introduite dans le champ de la sociologie, la notion de «système des castes» y est devenue une entité autonome, dont la légitimité académique ne pouvait être remise en question. Retracer aujourd'hui l'histoire sociale de cette notion, ce n'est pas seulement réinscrire l'anthropologie des indianistes dans un vieux fonds de commerce colonial: c'est surtout décrire la construction d'une formation discursive qui en se réifiant. se trouve à l'origine de bon nombres de pratiques sociales et politiques dans l'Inde contemporaine.

#### Abstract

When The Genie Escapes from his Bottle: The Caste System or Re-appropriating Colonial Objectivation It was not until the 19rh century that administrative and scientific colonial discourse established an essential connection between Indian society and the caste system. Before the connection became obvious, this synonymy was built up through the interaction between scientific knowledge (that of Indian- language philologists, and htcr of the social sciences) and the administrative and statistical information of the British Raj and its census-taking procedures. Once the notion of "caste system" was introduced into the field of sociology, it became an autonomous entity of unquestionable academic legitimacy. Relating the social history of this notion; today not only means reinserting the anthropology of Indian studies experts into the old business of colonialism: it means, above all. describing the building of form of discourse which, as it gradually became reified, was to be the source of many social and political practices in" contemporary India.

#### Citer ce document / Cite this document :

Fajolles David. Lorsque le djinn quitte sa bouteille: le système des castes ou la réappropriation d'une objectivation coloniale. In: Genèses, 32, 1998. pp. 5-27.

doi: 10.3406/genes.1998.1521

http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/genes\_1155-3219\_1998\_num\_32\_1\_1521



Genèses 32, sept. 1998, pp. 5-27

# LORSQUE LE DJINN QUITTE

#### SA BOUTEILLE:

LE SYSTÈME DES CASTES OU LA RÉAPPROPRIATION D'UNE OBJECTIVATION COLONIALE

David Fajolles

see BY: ST Commons

arler de la société indienne, aujourd'hui encore, c'est parler du système des castes. L'inscription de la réalité sociale et politique indienne dans des structures supposées plus profondes et permanentes constitue le trait dominant d'une construction théorique qui s'est avérée suffisamment puissante pour devenir une vulgate. Ébranlée par le devenir politique de l'Inde contemporaine et les «infractions» faites au modèle, cette dernière n'en reste pas moins le pilier central d'une représentation dominante pour les «non-spécialistes» - sans parler des conflits qu'elle continue à susciter chez les spécialistes attitrés. À la reconnaissance académique, depuis un siècle environ, du système des castes comme objet légitime d'étude, ont fait suite, depuis deux décennies, des déconstructions généalogiques du modèle qui le relient à ses origines coloniales, s'inscrivant ainsi dans la mouvance des ouvrages d'Edward Saïd. Même si ce type de production continue souvent à se présenter comme une lutte subversive contre un modèle dominant, les pôles de légitimité se sont néanmoins inversés: le système des castes est le plus souvent stigmatisé comme une illusion scolastique, qu'on ne finit pas de déconstruire. Le modèle théorique, lui, est toujours là, avec ses textes sacrés, ses «Veda» (comme Homo Hierarchicus de Louis Dumont)1, qu'il s'agisse d'en faire l'exégèse ou de les désacraliser.

Il ne s'agit pas là d'un débat strictement interne au champ universitaire, sur la pertinence contestée d'un modèle explicatif. Si l'on tente de retracer la genèse, puis la topologie sociale changeante de cette formation discur-

<sup>1.</sup> Louis Dumont, Homo Hierarchicus – le système des castes et ses implications, Paris, Gallimard, 1966.

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles
Lorsque le djinn quitte
sa bouteille: le système des castes
ou la réappropriation
d'une objectivation coloniale

sive, on constate l'interpénétration des intérêts académiques avec ceux des administrations impériale et postcoloniale. Par ailleurs, le «régime des castes» ne s'en est pas tenu à un rôle superstructurel; par la pratique des recensements par castes, puis la mise en place d'une politique de discrimination positive en faveur des basses castes, le régime s'est en partie «réifié». L'officialisation des hiérarchies par un discours administratif extérieur – celui du pouvoir colonial, puis de l'Inde indépendante – a fait de ce discours objectivant, partagé par les administrateurs britanniques et les sciences sociales européennes, un terrain de légitimation ou de contestation des hiérarchisations sociales, jusque-là négociées différemment.

L'histoire de l'administration britannique dans l'Inde du xix<sup>e</sup> siècle, c'est l'histoire de la mise en place d'un savoir colonial. De la Compagnie des Indes à l'administration impériale et ses recensements, on voit se dessiner, au travers de l'immense littérature des ethnographies officielles et des district gazeteers, le projet d'un savoir homogénéisé, d'une grille de lecture applicable à l'ensemble de la colonie, malgré la variété de ses configurations régionales. L'existence d'une théorie indigène, celle des varnas<sup>2</sup>, issue de la tradition brahmanique, fournit au pouvoir colonial - via le relais de la philologie - une grille qui présente l'avantage d'être synthétique et socialement dominante. Parallèlement, les sciences sociales vont relayer la philologie, en donnant une légitimité académique nouvelle aux pratiques de l'administration coloniale, notamment celle de l'enregistrement statistique des jatis. Cette dernière constituera la source première et non problématisée des grandes synthèses académiques sur la caste, de Bouglé à Dumont en France, en passant par les anciens responsables des recensements britanniques qui écrivent à leur tour leur synthèse, comme Hutton. Le modèle théorique, proposant une approche systématique d'une société supposée être radicalement autre, finit par se couper de ses référents empiriques, quitte à faire l'objet de quelques acrobaties scolastiques pour maintenir sa primauté face aux changements intervenus dans les pratiques politiques indiennes, changements présentés comme périphériques par rapport à la suprématie de l'idéologie-mère. Même lorsqu'elle procède à la critique de ses modèles fondateurs, la production académique sur la société indienne continue dans bien des cas à ne guère prendre en compte les biais par lesquels elle est recyclable et la manière dont

2. Les quatre varnas (brahmanes, kshatriyas, vaishyas, shudras) sont les macro-catégories issues du Rig Veda, qui permettent théoriquement de classer hiérarchiquement la multitude des jatis. autrement dits les groupes endogames de plus ou moins grande taille qui constituent les castes empiriquement repérables. L'inexistence d'un équivalent indigène pour « caste ». terme d'origine portugaise, ne semble pas avoir géné outre mesure la mise en place d'un discours synthétique centré autour d'une notion totalement allogène qui préjuge implicitement d'un lien obligé entre varnas et jatis (et donc de la mainmise supposée homogène d'une orthodoxie brahmanique sur les pratiques de hiérarchisation sociale).

elle est effectivement recyclée dans le champ politique indien d'aujourd'hui, qu'elle a aidé à construire et auquel elle continue de contribuer, tout en tentant de conserver la légitimité de son point de vue objectivant, issu d'un champ scientifique prétendu autonome.

### De Buchanan à Risley: la mise en place d'une formation discursive coloniale

Cadastrer. La caste dans l'évolution des savoirs coloniaux

La colonisation anglaise a créé un besoin d'informations sans précédent sur la société indienne. Les premières enquêtes ethnographiques de la Compagnie des Indes, dans les années 1800-1810, visent à mettre fin au mode parcellaire des recueils d'informations fournis aux xvIII<sup>e</sup> et xvIIII<sup>e</sup> siècles dans les relations de voyage: les surveys entrepris par William Mackenzie et Francis Buchanan, dans le sud (État princier du Mysore) et dans la Présidence du Bengale inaugurent une phase nouvelle dans l'élaboration des savoirs sur l'Inde, en proposant une couverture encyclopédique (géographie, ressources naturelles, population, religion, coutumes, costumes, techniques agricoles, commerce, institutions politiques, maladies, littérature, musique, architecture, etc.) des régions colonisées.

L'enquête de Buchanan au Bengale et au Bihar (1807-1814) propose plusieurs catégorisations possibles de la population, en tentant de construire des classes sociales à partir de critères occupationnels, pour répondre aux objectifs de la Compagnie (mise en valeur économique des régions colonisées, et surtout identification d'intermédiaires fiscaux). Parmi ces tableaux, on trouve, annexées le plus souvent au chapitre «religion», des listes de castes. avec des estimations démographiques, et une tentative de hiérarchisation. Ces informations présentent deux particularités majeures: 1) Buchanan insiste sur le caractère irréductiblement local des hiérarchies de jatis, et ne procède à aucune généralisation au-delà de l'échelle du district: 2) son rapport relate systématiquement les conditions dans lesquelles il a obtenu des informations sur le statut hiérarchique de telle ou telle caste, en soulignant le caractère variable de ces représentations (en fonction des informateurs et de la situation d'enquête), ainsi que la multiplicité des critères qui entrent en jeu (statut rituel, pouvoir politique, habitus corporels et linguistiques). L'explicitation et

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles
Lorsque le djinn quitte
sa bouteille: le système des castes
ou la réappropriation
d'une objectivation coloniale

- 3. Voir Francis Buchanan, The Histories, Antiquities, Topography and Statistics of Eastern India, collected from the original documents by F. Buchanan, édité par Robert Montgomery Martin, 3 vol., 1838. Cet ouvrage est la compilation tardive des iournaux de terrain et des rapports produits par Buchanan lors de son Survey of Bengal, effectué entre 1807 et 1814. Colin Mackenzie, l'autre grand nom de la première ethnographie coloniale, avait fait quelques années plus tôt le même type d'enquête pour l'État de Mysore, dans le Sud de l'Inde. Nicholas Dirks, dans son travail sur la collection Mackenzie, fait remarquer de la même façon la place toute relative faite à la caste dans ces collectes encyclopédiques d'informations (N. Dirks, «Colonial Histories and Native Informants », in Carol Breckenridge et Peter Van Der Weer (eds), Orientalism and the Postcolonial Predicament, University of Pennsylvania Press, Philadelphia, 1993, pp. 279-310).
- 4. The People of India. A series of photographic illustrations, with descriptive letterpress, of the races and tribes of Hindustan, cité par J. Forbes Watson et John William Kaye, 6 vol., London, India Museum, 1868.
- 5. Lord Herbert H. Risley, Census of India, Government of India, 1901.
- 6. H. H. Risley, The Tribes and Castes of Bengal. Anthropometric Data, 2 vol., Calcutta, 1896. Pour un résumé de la polémique scientifique provoquée parmi les indianistes par les théories de Risley, voir le chapitre que Célestin Bouglé consacre aux races, où il démonte aisément les prétentions des hypothèses anthropométriques (C. Bouglé, Essais sur le régime des castes, Paris, Félix Alcan, coll. «Travaux de l'année sociologique», dir. Émile Durkheim, 1908).

l'objectivation de l'appartenance de caste sont présentées par Buchanan comme un enjeu de conflits et de contestations, d'ailleurs irrégulières et hétérogènes (la permanence d'un enregistrement par un tiers administratif n'intervenant que bien plus tard). La caste est ainsi présentée dans le texte de son rapport comme la composante la plus problématique du statut social, intégrée dans une économie complexe de l'implicite et de l'explicite – mais comme une composante seulement, et non pas encore comme l'essence distinctive d'une société holiste<sup>3</sup>.

Cette première littérature coloniale contraste largement avec la production ethnographique des années 1860-1900. La Mutiny de 1857, le changement de statut politique de la colonie (de la Compagnie des Indes à la tutelle impériale), l'influence de l'historiographie évolutionniste britannique, la structuration renforcée du contrôle politique et administratif, l'apparition de nouveaux modes d'enregistrement de l'information coloniale (les district gazeteers, les recensements décennaux, l'utilisation de la photographie) sont autant de facteurs qui vont considérablement modifier l'organisation générale des savoirs coloniaux sur l'Inde. De la collection de photographies The People of India (1868)<sup>4</sup> au recensement de 1901 par Lord Risley, un nouvel ordre administratif et ethnographique se met en place. L'échafaudage de la «collecte» des informations est progressivement effacé des rapports officiels, et a fortiori des ouvrages de synthèse destinés désormais à un public plus large que celui des administrateurs de l'Empire. C'est un savoir substantialisé et déshistoricisé qui se construit, et qui trouve dans la caste le vecteur de sa systématisation et la marque de la différence constitutive du rapport colonial. L'ensemble de l'information ethnographique est progressivement indexé au critère de la caste, qui devient l'élément central d'un nouveau régime discursif. Les trois premiers recensements décennaux (1871, 1881, 1891) sont marqués par cette recherche d'un principe de cadastrage statistique homogène: les listes de castes se multiplient, contradictoires d'une région à l'autre et dans le choix des critères. C'est finalement H. H. Risley, nommé Census commissioner pour 1901, qui livre la clef permettant d'ouvrir les portes de la systématisation: l'anthropométrie<sup>5</sup>. Élaborées au début des années 1890, ses théories, pourtant très vite contestées<sup>6</sup>, permettent à l'administration coloniale de mettre en place un système d'enregistrement statistique et de hiérarchisation des entrées qui n'a plus à se préoccuper des différences entre configurations régionales: à chaque groupe endogame on peut faire correspondre des caractéristiques physiques mesurables, hiérarchisées par la suite du plus aryen au plus tribal (dravidien). La multiplicité des critères de profession, des modes de mariage, des reconnaissances contradictoires de statut rituel laisse ainsi la place au règne de l'angle nasal. Ainsi par le biais des préoccupations anthropométriques sans avenir d'un responsable des recensements, la caste est venue occuper le centre d'un savoir colonial désormais systématisé, alors qu'elle constituait jusque-là un des obstacles principaux à son homogénéisation.

Au tournant du siècle, cette «formation discursive», est donc relativement stabilisée, après plus de cent ans de cadastrage tous azimuts des savoirs indigènes. Comment expliquer cette aspiration générale à l'homogénéisation des savoirs chez les administrateurs coloniaux de la période 1860-1900? L'impressionnante prolifération, en dehors des recensements, des monographies écrites par des administrateurs locaux devenus les ethnographes obligés de l'Empire, a très vite dépassé, et de loin, les besoins du Raj britannique en termes de contrôle policier et économique des territoires colonisés: la mise en place d'intermédiaires fiscaux, ainsi que le repérage et la sédentarisation-répression des castes dites « criminelles »<sup>7</sup>, constituaient déjà des acquis dans les années 1870. Les raisons de cette tendance à l'exhaustivité puis à la systématisation sont sans doute à chercher ailleurs. Bernard Cohn et Ronald Inden proposent une interprétation historique inspirée de Foucault: le discours colonial sur les castes constitue un «instrument de domination», dont l'objectif est «de constituer les autres comme des agents qui peuvent être gérés, c'est-à-dire dont le comportement peut être prédit et contrôlé »8. La création de cette formation discursive est passée dans un premier temps par un travail de classification des langues et des savoirs indigènes, en vue d'une cartographie disciplinaire de la société colonisée: dès la fin du xvIIIe siècle, les orientalistes de la Compagnie des Indes ont entamé, au Collège de Fort Williams chargé de former les administrateurs de la colonie ainsi qu'à l'Asiatic Society of Bengal, un énorme travail de traduction et de philologie comparative, en vue d'établir un droit anglo-indien normalisé et

<sup>7.</sup> Jacques Pouchepadass, « Délinquance de fonction et normalisation coloniale: les "tribus criminelles" dans l'Inde britannique », in *Les marginaux et les exclus dans l'histoire*, Cahiers Jussieu 5, Union générale d'éditions, coll. « 10/18 », Paris, 1979.

<sup>8.</sup> Ronald Inden, *Imagining India*, Blackwell 1990, p. 22.

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles Lorsque le djinn quitte sa bouteille: le système des castes ou la réappropriation d'une objectivation coloniale d'institutionnaliser les langues véhiculaires (notamment l'hindoustani)<sup>9</sup>. L'institution de la caste est venue compléter ce tableau à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en offrant le moyen de synthétiser de manière panoptique les productions historiographique, philologique et ethnographique du Raj, tout en offrant à ce dernier le moyen de renforcer, de manière définitive, l'idée d'une différence radicale et irréductible entre l'occident et l'Inde, comme les incarnations optimales du Moderne et de l'Ancien, justifiant ainsi le rapport de force colonial<sup>10</sup>.

À cette relecture foucaldienne de l'histoire coloniale indienne, on pourrait superposer une autre perspective: la prise en compte de l'influence de la pratique de l'écrit et de ses effets homogénéisants. Qu'il s'agisse de la philologie comparative, de l'établissement des textes en telugu, de la création de la catégorie «dravidienne», de la standardisation relative des langues indiennes par la multiplication des grammaires, des dictionnaires et l'influence de l'imprimerie, ou *a fortiori* de la pratique des recensements, on assiste, tout au long de ce processus historique, à la mise en écrit de la société indienne. Dresser un «tableau» de cette dernière à travers les surveys et les recensements, c'est en même temps effacer la variété et l'hétérogénéité des principes implicites de hiérarchisation sociale; établir un principe unique de classification, pour rendre comparable les résultats des enquêtes locales, c'est prendre pour homogène et constant un modèle de classification indigène supposé dominant, celui de l'orthodoxie brahmanique. À chaque caste on doit pouvoir faire correspondre une profession légitime, un statut rituel constant, des pratiques de mariage stables et éventuellement un angle nasal type, tout écart par rapport à la norme établie statistiquement constituant désormais une déviance: telles sont les contraintes et les questions imposées, des monographies aux enregistrements statistiques, par la mise en tableau et l'impossibilité nouvelle de laisser des cases vides<sup>11</sup>.

#### La paranoïa et le mystère

La nature même du projet colonial de classification tous azimuts et l'existence parallèle de classifications indigènes sans cesse contestées et renégociées, ont favorisé l'émergence d'un thème récurrent dans le texte même du savoir colonial: les informateurs indiens ont pour rôle de créer des problèmes aux classificateurs. Ce soupçon des administrateurs coloniaux à l'égard des brahmanes, omni-

- 9. Bernard S. Cohn, «The Command of Language and the Language of Command», in *Subaltern Studies IV*. Oxford University Press, 1985, pp. 276-329.
- 10. R. Inden, Imagining..., op. cit., p. 6. Au début du XIX° siècle, F. Buchanan faisait référence à son Édimbourg natal comme point de comparaison pour sa présentation de la ville de Patna; une telle comparaison était devenue inconcevable dans les District Gazeteers de la fin du même siècle tant s'est renforcée entre temps l'idée que les réalités sociales et géographiques du colonisateur et du colonisé représentent deux ensembles incommensurables.
- 11. Jack Goody, *La Raison graphique la domestication de la pensée sauvage*, Paris, Minuit, 1979.

présente dès les débuts de la colonisation par la Compagnie des Indes, notamment sur les questions de droit, s'est accentuée lorsqu'a émergé le souci d'établir une hiérarchisation « authentique » et originelle des castes contre les prétentions et les déclarations contradictoires d'informateurs forcément intéressés. Risley voit ainsi l'obstacle principal à son grand œuvre de classificateur dans « certains traits particuliers à l'intellect indien » :

Illustration non autorisée à la diffusion

«its lax hold of facts, its indifference to action, its absorption in dreams, its exaggerated reverence for tradition, its passion for endless division and subdi-

vision, its acute sense of minute technical distinctions, its pedantic tendency to press a principle to its farthest logical conclusion, and its remarkable capacity for imitating and adapting social ideas and usages of whatever origin<sup>12</sup>.»

Trouver des clefs au monde caché par les brahmanes: tel était l'objectif que s'était fixé William Jones, le fondateur, en 1784, de l'Asiatic Society of Bengal. Dès James Mill<sup>13</sup>, la caste commence à être constituée en «pilier central» d'un discours visant à représenter une différence radicale, constitutive du rapport de pouvoir colonial; Risley transforme l'essai avec son recensement de 1901, en faisant de la caste un outil de contrôle statistique. Le Raj s'octroie désormais le droit de décider des hiérarchies. L'institution de la caste, issue d'un peuple à la mentalité irréductiblement affectée par une «passion» classificatrice, n'est plus cette statue menaçante qui lévite au centre du tableau de Gustave Moreau, Le Triomphe d'Alexandre le Grand<sup>14</sup>: le monolithe est devenu tour de contrôle, investie de l'intérieur par les Census commissioners.

## De l'indologie aux sciences sociales: trajectoires de l'essentialisme

Parallèlement à l'émergence du système des castes comme construction administrative coloniale, une tradition académique s'était suffisamment établie pour proTriomphe d'Alexandre le Grand, Gustave Moreau. Huile sur toile. Musée Gustave Moreau, Paris. ©RMN.

- 12. Herbert H. Risley, *The People of India*, Calcutta, Thacker, Spink, 1915 (1<sup>1c</sup> éd. 1908), pp. 275-276, cité par R. Inden, *Imagining..., op. cit.*, p. 64.
- 13. James Mill, *The History of British India*, ed. Horace Hayman Wilson, 1858 (1<sup>re</sup> éd. 1817).
- 14. C'est R. Inden (Imagining..., op. cit., pp. 55-56) qui propose de voir dans ce tableau inachevé de Moreau (1884) un exemple caractéristique d'une représentation fin de siècle du rapport à l'altérité indienne: alors que les rois se soumettent et que les femmes des vaincus sont au pied d'Alexandre, l'idole géante du centre du tableau reste immobile, comme impassible face à la contingence de la conquête. Inden y voit la représentation physique de la mentalité orientale avec, en son cœur, la caste inaltérable malgré l'envahisseur.

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles
Lorsque le djinn quitte
sa bouteille: le système des castes
ou la réappropriation
d'une objectivation coloniale

15. Voir les extraits de la *Philosophie de l'Histoire* de Hegel cités par R. Inden, *Imagining...*, op. cit., pp. 71-72.

16. Sylvain Lévi, in *La Grande Encyclopédie*, Paris, Société anonyme de la Grande Encyclopédie, tome IX, art. «Caste», pp. 722-726, (p. 722).

17. «La caste [...], par son pouvoir de police intérieure, a empêché la déchéance morale de ces masses énormes de populations somnolentes et inertes qui ont accepté l'autorité du brahmane. En somme, la réglementation des castes est une œuvre qui fait honneur au génie des législateurs aryens de l'Inde.» (Ibid., p. 726) L'illusion scolastique du sanskritiste, amené à se construire une vision de l'Inde immédiatement déterminée par les préjugés de classe des brahmanes qui ont rédigé les textes qu'il étudie, vient ainsi rejoindre dans ses conclusions les thèmes dominants de l'historiographie la plus coloniale qui soit, celle de J. Mill.

18. Ibid., p. 723.

duire une vulgate: l'indologie allemande et française. On trouve déjà chez Hegel une conception de la caste faisant de cette dernière l'entité distinctive et caractéristique de la société indienne, une forme pré-rationnelle de société civile qui aurait bloqué le développement historique de l'Inde, ainsi condamnée à la fragmentation sociale et politique<sup>15</sup>. L'indologie, domaine de recherche réservé jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux philologues sanskritistes, a constitué - avant même la sociologie - la caste comme objet d'étude privilégié, organisme fossile dont l'histoire pourrait être retracée grâce à l'établissement des textes sacrés de l'hindouisme. Amenée à privilégier la littérature sanskrite comme source principale pour l'étude de la société indienne, l'indologie a vite trouvé dans la démarche systématisante de l'administration coloniale britannique une caution empirique à ses intuitions philologiques. C'est ainsi que Sylvain Lévi, directeur d'étude de la section des sciences religieuses à l'EPHE, puis titulaire de littérature sanskrite du Collège de France à partir de 1894, est chargé de rédiger pour La Grande Encyclopédie la majeure partie de l'article sur les castes: il y fait référence aux rapports des recensements de 1871-1872 et de 1881. Ces derniers viennent légitimer ses hypothèses de départ: «Le système des castes se retrouve en ébauche chez la plupart des peuples orientaux; mais le formalisme brahmanique, secondé par un merveilleux génie de classification, l'a porté dans l'Inde à sa perfection<sup>16</sup>.» Ce qui pour l'administrateur britannique - Risley - représente une passion pernicieuse devient une qualité pour le philologue français, la marque même du génie d'une civilisation, voire sa seule véritable réalisation<sup>17</sup>. La caste est décrite par Lévi comme «un organisme qui, malgré son apparente immobilité, se transforme sans cesse et s'enrichit constamment de rejetons nouveaux<sup>18</sup>». L'indologie. que Max Müller avait décrit comme une science naturelle, se charge donc d'observer, avec l'aide des données empiriques fournies par les recensements coloniaux, l'évolution d'une entité dont la nature et l'unité sont de toute façon garanties d'avance de toute mutation radicale par leur ancrage fondateur dans la philologie sanskritiste. L'organisme prolifère, se multiplie, pullule, mais sa nature ne change pas - sa scissiparité est d'ailleurs inscrite dans sa nature profonde: telle est la formule par laquelle l'indologie a construit sa compatibilité avec les monographies et les recensements de l'Empire, dont l'hétérogénéité des résultats - du moins avant Risley - aurait pu

pourtant constituer une menace pour les fondements mêmes de «l'indianisme» universitaire.

Lorsqu'avec Célestin Bouglé, en 1908, la sociologie s'approprie le système des castes comme objet d'étude, rien n'est changé à cette configuration. Les sources de l'Essai sur le régime des castes combinent ainsi des classiques de l'indologie avec les rapports des recensements britanniques, en donnant la priorité logique aux sources brahmaniques<sup>19</sup>. Dans sa perspective durkheimienne, Bouglé détache le système des castes du déterminisme racial que l'anthropométrie de Risley avait tenté de lui imposer, en en faisant une réalité sociale spécifique, donnant ainsi à la toute jeune «science sociale» le matériau pour une perspective comparative qu'exploitera Louis Dumont. Le système trouve donc une nouvelle légitimité: non réductible ni à une théorie raciale, ni à une dominante religieuse, il est, de par sa résistance et sa particularité supposées, un objet tout trouvé pour une sociologie encore en quête d'objets spécifiques. L'illusion scolastique produite par la philologie sanskritiste qui postule de fait une domination constante et homogène de l'idéologie des grands textes brahmaniques sur la société indienne en général - se retrouve ainsi aux côtés de la croyance en une hiérarchie stable et objective des jatis, reprise directement des Census commissioners britanniques. Si Bouglé reconnaît que les enquêteurs anglais, au niveau des provinces, ont rencontré des difficultés (des castes qui protestent contre la place qui leur est octroyée dans la classification officielle), il affirme que «pour l'ensemble on peut dire que l'opinion s'est reconnue dans les résultats de l'enquête et a souscrit aux gradations proposées<sup>20</sup>. » Les théories de Manou, elles, «fournissent à l'opinion les cadres où elle est désormais instinctivement portée à classer les groupes quels qu'ils soient<sup>21</sup>.» Avec son Essai sur le régime des castes, Bouglé accomplit un «processus de transubstantiation épistémologique »<sup>22</sup> où l'historicité et l'hétérogénéité des hiérarchies (le domaine de l'artha) sont reléguées au second plan face à une idéologie supposée dominante (l'application «instinctive» par tous des lois de Manou, c'est-à-dire l'application du dharma). Coupé de fait, par le biais de la caution empirique fournie par les census coloniaux, de tout référent empirique qui permettrait de valider ou d'infirmer ses hypothèses fondatrices, le «régime» ou le «système» des castes devenait un objet

19. C. Bouglé, Essais..., op. cit.
Parmi ses sources, on retrouve
les grands noms de l'indologie française
(Sylvain Lévi; Émile Sénart, Les Castes
dans l'Inde. Les faits et le système,
Paris, Leroux, 1896), des orientalistes
allemands (Dahlmann, Schlagintweit)
et surtout les rapports du recensement
de Risley et Gait (1901), abondamment
repris aussi par Max Weber.

20. C. Bouglé, *Essais..., op. cit.*, p. 119.

21. Ibid., p. 121.

22. C'est l'expression que Roland Lardinois utilise pour parler de L. Dumont (in «Louis Dumont et la science indigène », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 106-107, mars 1995, pp. 11-26). Ce que R. Lardinois y dit d'Homo Hierarchicus, (p. 17) on peut cependant déjà le dire de l'Essais sur le régime des castes: « un véritable processus de transsubstantiation épistémologique au cours duquel Dumont [Bouglé], prenant les valeurs du brahmanisme comme principe de vérité scientifique du monde social hindou et non comme objet d'étude, transmuait malgré lui en théorie savante la théorie lettrée indigène du système des castes retraduite en langage sociologique.»

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles
Lorsque le djinn quitte
sa bouteille: le système des castes
ou la réappropriation
d'une objectivation coloniale

académique privilégié, dont on dégagera maintenant les traits dominants à partir des grandes synthèses proposées par Bouglé (1908) et Dumont (1966).

#### Le système des castes comme objet académique

L'opposition radicale Inde/Occident

Dès 1908, avec C. Bouglé, la grande coupure essentialiste est établie: le système des castes, en devenant un objet sociologique, incarne désormais une société radicalement autre. L'historicité de cette coupure, sur laquelle insistaient les philologues et l'historiographie évolutionniste en tirant plus ou moins sur le fil de l'hypothèse diffusionniste indo-européenne, est occultée au profit d'une différence an-historique totale, condition nécessaire pour offrir les perspectives d'un comparatisme à très grande échelle Orient/Occident grâce auquel l'œuvre de Dumont deviendra célèbre. Bouglé définit ainsi son projet: «J'ai voulu, non pas imaginer a priori, mais rechercher dans les faits les tenants et les aboutissants du régime le plus contraire à celui que les idées égalitaires tendent à instituer en Occident<sup>23</sup>. » Bouglé reconnaît cependant que l'horreur des mésalliances et des contacts impurs n'est pas propre à la société indienne. Mais il ne s'agit ailleurs que de traces. On retrouve déjà le thème chez Hegel: le développement de la société indienne se serait bloqué à un moment donné de son histoire, là où l'Occident a su continuer sur la voie de la modernité. «Pour nombreux que soient ces indices, personne ne soutiendra que le régime des castes domine notre civilisation. Elle s'en éloigne à chaque pas qu'elle fait. Que l'on analyse les réformes juridiques, politiques, économiques qu'elle a opérées depuis l'ère moderne; on ne pourra méconnaître qu'elle obéit, plus ou moins lentement, mais sûrement, aux exigences des idées égalitaires<sup>24</sup>. » L'Inde offre ainsi, en se différenciant du reste de l'Asie, ce que le discours orientaliste a toujours tendu à offrir: du radicalement autre, qui permet en miroir à «l'Occident» de se définir lui-même comme modèle dominant, maître unique de la comparaison.

Les Parques de l'Inde: à la recherche d'une idéologie-mère

Le système des castes est le support même de cette différence radicale. Reposant sur des informations de seconde main, l'orientalisme sociologique peut et doit

23. C. Bouglé, *Essais..., op. cit.*, avant-propos, p. xi.

24. Ibid., p. 8.

se permettre, pour les besoins de sa cause, d'affirmer l'homogénéité et la toute-puissance de l'institution qu'il se donne pour objet: « Autant qu'une forme sociale peut se réaliser dans sa pureté, le régime des castes se rencontre, réalisé en Inde. Du moins descendil, dans la société hindoue, à un degré de pénétration inconnu ailleurs. Il garde une place dans les autres civilisations: ici il envahit tout<sup>25</sup>. » Pré-construit par la tradition déjà longue des études indiennes, le système se présente comme une aubaine pour une sociologie comparative: «Il est heureux pour la curiosité sociologique que le régime des castes ait triomphé en Inde de toutes les forces qui devaient ailleurs l'entraver ou l'étouffer [...] Par cela même qu'il s'est manifesté dans une civilisation aussi parfait et aussi complet que possible, il nous sera permis de l'examiner, pour ainsi dire, "à Tétat pur"26.»

On retrouve plus tard chez Dumont la même essentialisation de son objet, formulée dans un langage plus hégélien: «la société indienne [...] apparaît [...] comme la manifestation concrète de la hiérarchie [...]: elle nous la fait voir<sup>27</sup>. » Louis Dumont se propose de rechercher la « formule universelle »<sup>28</sup> de ce système formel d'idées et de valeurs<sup>29</sup>, dont l'omniprésence et la répartition constante ne font plus aucun doute: « il est évident qu'il y a une idéologie fondamentale, une sorte d'idéologiemère [...]<sup>30</sup>». La sociologie de Bouglé et Dumont hérite ainsi directement du brahmanocentrisme de la philologie: la pénétration des règles du dharma à tous les niveaux de la société indienne passe du rêve de domination des lettrés de haute caste, au statut de réel sociologique. L'idéologie-mère n'est cependant pas présentée comme le respect des hiérarchies, mais plutôt la fabrication à l'infini des hiérarchies, rejoignant ainsi le thème du « pullulement » omniprésent dans les rapports des recensements britanniques: «Il suffit d'ouvrir au hasard les recueils décennaux dont nous parlions pour comprendre que les ouvrières de la désunion, les Parques de l'Inde, sont toujours au travail. La même passion de se distinguer, la même crainte de se mêler, et de se dégrader en se mêlant, anime ces micro-organismes sociaux qui sont les castes<sup>31</sup>. » Bon ou mauvais, il y a bel et bien pour Bouglé et Dumont un «génie» de la caste, qui fait de cette dernière (en tant qu'« organisme ») le seul et véritable acteur de la société indienne.

25. Ibid., p. 32.

26. Ibid., p. 34.

27.L. Dumont, *Homo Hierarchicus...*, op. cit., p. viii.

28. Ibid., p. 156.

29. Ibid., p. 53.

30. *Ibid.*, p. 15. Tout en présentant son projet comme étant une construction d'objet, Dumont préjuge, à chaque formulation qu'il propose de l'idéologie hiérarchique, de son efficace sociale : la « note idéologique dominante » (p. xiv). « l'idéologie globale » (p. xxxii). « poser une formule indienne d'ensemble » (p. xxxiii), une « idéologie centrale » (p. 13).

31. C. Bouglé, *Essais..., op. cit.*, p. 112.

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles
Lorsque le djinn quitte
sa bouteille: le système des castes
ou la réappropriation
d'une objectivation coloniale

Les sources de l'orientalisme sociologique : l'absence des acteurs

Suivant cette perspective essentialiste, le système des castes est la vérité de la société indienne. Il est représenté comme une structure totalement objective et non pas comme un objet d'étude construit; il lévite, comme le monolithe du tableau de Gustave Moreau, au-dessus du sol de l'histoire sociale des disciplines universitaires et des savoirs coloniaux. En tant qu'idéologie-mère, le système est le moteur caché de la société indienne, méconnu à la fois par les agents de la société indienne et par les indianistes qui n'ont pas su se hisser jusqu'au point de vue synthétique. Louis Dumont commence ainsi Homo Hierarchicus par une histoire des idées: quelles que soient les origines des sources citées - philologues, administrateurs coloniaux, missionnaires - toutes sont présentées comme des tentatives plus ou moins réussies pour appréhender un objet considéré de toute façon comme étranger aux modalités de sa mise en forme savante<sup>32</sup>. La raison du système empêche toute problématisation de l'établissement des sources: face à une altérité supposée radicale, tous les observateurs se valent.

Des rapports de recensement aux synthèses sociologiques de Bouglé et Dumont, on retrouve donc reproduite à l'identique l'idée selon laquelle les agents de la société indienne – qui ne sont en fait que des «sujets» au sens de sujets de l'Empire – sont dépourvus de toute capacité à objectiver la classification qui les gouverne. Gait, le bras droit de Risley lors du recensement de 1901, remarque:

«The ignorant classes have very little idea of what caste means and are prone to return either their occupation, or their subcaste, or their clan, or else some title by which they are known to their fellow-villagers<sup>33</sup>.»

La thématique du soupçon, récurrente chez les responsables des recensements, trouve un écho direct chez Bouglé: «On comprend qu'un de nos observateurs puisse s'écrier avec dépit: "Le régime des castes est une collection amorphe d'anomalies et d'anachronismes, calculés pour embarrasser l'enquêteur le plus expert, pour décourager le chercheur le plus enthousiaste<sup>34</sup>." » Le «chercheur» doit donc lutter contre les ruses de l'ignorance pour objectiver les structures qui gouvernent les subalternes, qu'ils le veuillent ou non. «Réunissez cependant des Hindous de castes diverses: il faudra bien qu'ils

<sup>32.</sup> L. Dumont, *Homo Hierarchicus...*, op. cit., chapitre I: « Histoire des idées », pp. 36-50.

<sup>33.</sup> E. A. Gait, Census of India-1901, Bengal Report, Calcutta, Superintendent of Government Printing, 1902, cité par Simon Charsley, in «Untouchable: What Is In a Name?», The Journal of the Royal Anthropological Institute, mars 1996, pp. 1-23, (p. 3).

<sup>34.</sup> C. Bouglé, Essais..., op. cit., p. 117.

avouent ce que proclament un certain nombre de pratiques traditionnelles contre lesquelles personne n'aurait la force de réagir<sup>35</sup>.»

Ils le font exprès – sans compter qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. Cet énoncé, répandu dans l'anthropologie coloniale en général<sup>36</sup>, se voit ici renforcé par la force avec laquelle est martelée, dans la littérature indianiste, l'idée d'une altérité radicale de la société indienne. Le projet de «découvrir» le système ne peut donc que se heurter aux incohérences indigènes. L'ethnologue, remarque Pierre Bourdieu, «a toutes les chances [...] de s'acharner à chercher des solutions à des questions que la pratique ne se pose pas et ne peut poser, au lieu de se demander si le propre de la pratique ne réside pas dans le fait qu'elle exclut ces questions<sup>37</sup>».

#### L'impossibilité de lire le politique

La grande synthèse de Louis Dumont, publiée en 1966, présente l'intérêt de devoir confronter le modèle à une «actualité» politique de l'appartenance de caste que les indianistes du début du siècle n'avaient pas encore à prendre en compte. Avant même le chapitre final qu'il consacre au «devenir contemporain», les jeux sont faits sur cette question: «le point de vue empirique est un contresens quant à la civilisation indienne: il revient à mettre le dharma dans l'artha<sup>38</sup>.» Face «aux vues occidentaloïdes, atomistes, matérialistes, behavioristes »39, face aux contresens de «l'esprit moderne [qui] croit au changement et [qui] est tout prêt à en exagérer la portée »40, Dumont défend la primauté du modèle en réduisant l'influence modernisante de l'idéologie égalitaire à un sous-ensemble de l'idéologie hiérarchique: les changements contemporains ne concernent que la «poche politico-économique» de la vie sociale, elle-même enserrée dans un englobant religieux<sup>41</sup>. L'orientation essentiellement théorique et déductive de la synthèse de Dumont est soulignée par T. N. Madan: «la préoccupation de reconnaître la convenance du modèle à la réalité sociale contemporaine est seulement secondaire». Et pour cause, puisque le politique et l'économique sont des facteurs qu'il considère comme contingents dans la constitution de la réalité sociale<sup>42</sup>.

Suivant ces hypothèses, la coupure totale entre caste et politique, autre énoncé colonial dominant, ne peut être que reprise par Dumont. Qu'il s'agisse de la presse 35. *Ibid.*, p. 119.

36. Voir par exemple le début des *Nuer* d'Evans-Pritchard, où celui-ci se plaint du refus caractérisé de collaborer de la part de ses informateurs, alors que ces derniers sortaient tout juste d'une répression massive par l'armée anglo-égyptienne (E. E. Evans-Pritchard, *The Nuer*, Oxford, 1940).

37. P. Bourdieu, «Le sens pratique », in Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 1, 1976, p. 52.

38. L. Dumont, *Homo hierarchicus...*, op. cit., p. 195, note 71a.

39. Ibid., p. 50.

40. Ibid., p. 275.

41. *Ibid.*, pp.290-292. Pour défendre l'idée de système et l'hypothèse initiale d'une idéologie-mère, Dumont est amené à établir une distinction radicale entre «le domaine politico-économique de la vie sociale » et le religieux, en subordonnant la contingence de l'artha à la permanence du dharma.

42. Cette critique de T. N. Madan (1971) est citée par Dumont dans sa préface à l'édition « Tel » (*ibid.*, p. xv).

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles Lorsque le djinn quitte sa bouteille : le système des castes ou la réappropriation d'une objectivation coloniale

coloniale, des rapports administratifs du Raj ou de la production académique métropolitaine, la caste a longtemps été présentée comme un synonyme d'impuissance politique<sup>43</sup>. Dumont, confronté à une réalité politique différente, garde l'hypothèse initiale (garante du système) en transformant cet énoncé: la caste peut être sujette à une certaine «politisation», qui restera de toute façon périphérique par rapport à sa vraie nature. Les contingences de l'artha peuvent donc ainsi se superposer aux règles du dharma, «sans danger» pour le système: « la liberté des professions nouvelles coexiste avec le maintien des contraintes professionnelles religieusement pertinentes (stabilité des spécialités rituelles au village), ou encore la concurrence au niveau territorial le plus vaste coexiste avec l'interdépendance au niveau du village, la mobilité spatiale avec le maintien des caractères essentiels du mariage. l'occidentalisation avec la "sanskritisation", la liberté alimentaire lors des visites à la ville avec le maintien des règles à la maison<sup>44</sup>.» L'actuel est ainsi représenté comme une juxtaposition de deux formes essentialisées, la «modernité» égalitaire et la «tradition» hiérarchique. Si «l'idéologie hiérarchique, pas plus que l'égalitaire, ne se réalise parfaitement dans les faits »45, elle n'en reste pas moins dominante et étanche par rapport à des pratiques de plus en plus répandues et dont elle ne peut pas rendre compte.

#### L'anthropologie de l'urgence

Face aux invasions répétées de l'«idéologie égalitaire» sur les terres hiérarchiques, les juxtapositions du moderne et du traditionnel ne suffisent plus. La «substantialisation» de la caste est devenue une réalité, note Dumont en s'inspirant de Ghurye: on est passé en Inde «d'un univers structural, fluide, où l'accent est sur l'interdépendance, où il n'y a pas de niveau privilégié, d'unité solide, à un univers de blocs impénétrables, se suffisant à eux-mêmes, essentiellement identiques et en concurrence entre eux, un univers où la caste apparaît comme un individu collectif. comme une substance46 ». Dumont critique l'axiologie de la perte qui domine chez Ghurye: il y détecte le préjugé brahmanique de l'auteur, le même que chez M. N. Srinivas, qui fut l'élève de Ghurye. Selon Srinivas, les castes ont perdu leur base territoriale limitée et se répandent désormais librement au dehors: «le djinn a été lâché hors de la bouteille », signifiant ainsi la fin de l'interdépendance

43. Sur cette question, voir le développement de R. Inden. *Imagining..., op. cit.*, pp. 65 et suiv.

44. L. Dumont, *Homo Hierarchicus...*, op. cit., p. 292.

45. Ibid., p. xxiv.

46. *Ibid.*, p. 280, à propos de G. S. Ghurye, *Caste and Race in India*, London, New York, 1932.

47. Ibid., p. 284.

fluide entre castes à l'échelle locale<sup>47</sup>. Tout en suggérant que la substantialisation de la caste ne constitue qu'un épiphénomène par rapport à la nature hiérarchique inchangée de la société indienne, Dumont inscrit néanmoins son ouvrage dans la même axiologie de la perte que Ghurye et Srinivas, en citant longuement dans son introduction Tocqueville, qui oppose «les peuples aristocratiques» aux «peuples démocratiques» et souligne l'interdépendance et l'harmonie qui régnait chez les premiers<sup>48</sup>. On retrouve ainsi indirectement chez Dumont le préjugé brahmanique qu'il critiquait chez Ghurve. L'idéologie hiérarchique est toujours présente en Inde, mais à l'état de trace; il conviendrait, avant leur effacement par le tout égalitaire, de les relever tant qu'il est encore temps, de faire une ethnographie de sauvetage - comme on fait des fouilles de sauvetage en archéologie: tel pourrait être le programme de recherche contemporain pour anthropologie essentialiste. Cela a sans doute moins à voir avec une prise de position politique de la part de Dumont (sa critique de Ghurye et sa défense d'Ambedkar le montrent) qu'avec les contraintes imposées par le prestige de la synthèse comparative, et la légitimité académique établie de longue date du régime des castes comme objet privilégié des études indiennes: il lui faut défendre le système contre les assauts de l'empirique<sup>49</sup>.

#### Le modèle dans la société indienne: la réappropriation des objectivations coloniales

Le système des castes, au tournant du siècle, peut être considéré comme une formation discursive partagée entre le champ académique européen et le champ de l'administration coloniale, suivant leurs intérêts spécifiques. Le recensement de 1901 représente néanmoins une vraie coupure: la formation discursive devient, si l'on veut approfondir la relecture foucaldienne de l'histoire coloniale que propose Bernard Cohn, un dispositif de savoirpouvoir. Le pouvoir colonial s'octroie le droit de décider, à grande échelle, des hiérarchies sociales, en proposant une liste des castes ordonnées hiérarchiquement, pour l'ensemble du territoire colonial. À partir de ce moment, la systématisation disciplinaire des enregistrements statistiques va s'articuler sur autre chose qu'elle-même et échapper en partie à son univers social de production. L'objectivation statistique des hiérarchies entraîne

48. Ibid., pp. 32-33.

49. R. Lardinois, «Louis Dumont...». op. cit., voit dans René Guénon une référence essentielle de L. Dumont, qui aurait au travers de son œuvre camouflé cette inspiration politique ultra-conservatrice derrière la référence fantoche à Tocqueville. Or C. Bouglé, une des sources principales de Dumont, et probablement son inspirateur pour la distinction entre idéologie égalitaire et idéologie hiérarchique. avait déjà fait le rapprochement avec la démarche de Tocqueville. et l'on peut difficilement taxer Bouglé, durkheimien et adepte du solidarisme de Léon Bourgeois, de sympathies pour la droite réactionnaire. Il est donc fort peu probable que Tocqueville ait servi à L. Dumont de paravent derrière lequel il aurait refoulé des « fantasmes sociaux » hérités de Guénon. (R. Lardinois, ibid., p. 24).

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles
Lorsque le djinn quitte
sa bouteille: le système des castes
ou la réappropriation
d'une objectivation coloniale

rapidement des contestations de la part des «castes dominantes», disposant d'un capital économique et d'un poids démographique fort, mais dépourvues des types de capitaux reconnus prioritairement par le pouvoir colonial (statut rituel élevé et forte anglicisation), castes organisées dans des associations qui commencent à se structurer dès les années 1880<sup>50</sup>. Les mémorandums rédigés par ces associations, envoyés aux différentes instances du pouvoir colonial (présidences, vice-royauté, commission des recensements) se multiplient; ils revendiquent généralement la reconnaissance d'un statut rituel plus élevé que celui qui leur est officiellement attribué dans les listes des census. Des associations de castes puissantes dans le Nord hindiphone comme la All-India Kurmi Mahasabha ou la Yadav Mahasabha sont amenées à produire des mythes d'origine pour légitimer leur revendication du statut de kshatriya, alors qu'ils ne sont officiellement reconnus que comme shudras. Ces associations, qui fédèrent le plus souvent des sous-castes régionales portant le même nom, mais prises dans des configurations sociales locales relativement différentes, entraînent une homogénéisation des intérêts de celles-ci face aux pratiques d'objectivation de la société colonisée; les savoirs coloniaux, dans leur processus interne de systématisation, finissent ainsi par s'articuler sur les groupes objectivés, dans un phénomène d'«ethnogenèse par recensement»51.

La mise en place des catégories de la discrimination positive: Scheduled Castes, Scheduled Tribes et Other Backward Classes

Aux nouvelles pratiques provoquées ou renforcées par les recensements britanniques (à savoir les stratégies de sanskritisation des associations de basses castes)<sup>52</sup> viennent s'ajouter celles qui accompagnent la mise en place des premières formes de discrimination compensatoire en faveur des basses castes et des intouchables. La constitution de ces groupes comme des entités à discriminer repose sur une pratique paradoxale, qui entre souvent en contradiction avec les stratégies de sanskritisation du statut hiérarchique: les associations suffisamment structurées pour pouvoir revendiquer vis-à-vis du pouvoir britannique une certaine représentativité (le Justice Party dans la Présidence de Madras en étant l'exemple le plus précoce) sont amenées à revendiquer leur impureté rituelle (et à en donner des « preuves ») pour pouvoir bénéficier des mesures qui visent officiellement à abolir à terme ce type

- 50. L'appellation paradoxale de «caste dominante », désignant la fraction dominante des castes dominées, est de M. N. Srinivas, *The Dominant Caste and Other Essays*, Oxford University Press, Delhi, 1994 (rééd.).
- 51. L'expression « ethnogenesis by census » est de Myron Weiner, cité dans Clifford Geertz, The Interpretation of Cultures, New York, 1973 (rééd. 1993), p. 275, n. 29. Voir aussi M. Weiner, « Caste in Indian Politics, 1947-1997 », Liechtenstein/Princeton Colloquium on Democracy and Decentralization in India, Princeton, nov. 1997.
- 52. Le terme de «sanskritisation» désigne l'adoption de pratiques brahmaniques supposées orthodoxes (végétarisme strict, pratiques religieuses calquées sur celles des castes supérieures, etc.) par des castes inférieures, en quête de la reconnaissance d'un statut plus élevé.

de discrimination. Dès les années 1880 dans la Présidence de Madras, puis à partir de 1919 pour l'État princier de Mysore (sous indirect rule), l'administration coloniale britannique tente d'octroyer une représentativité aux «castes dominantes » dans les assemblées consultatives et les organismes publics, ce qui lui permettrait théoriquement de contrecarrer la montée en puissance du parti du Congrès en le coupant d'une base de soutien potentielle plus large; dénoncé (avec une complicité plus ou moins grande du pouvoir britannique) comme un parti de hautes castes (ce qu'il est objectivement, de par la composition sociale de ses cadres), le Congrès ne peut guère empêcher la structuration du mouvement «non-brahmane» dans le Sud et la mise en place de macro-catégories dont la conception et l'usage politique lui échappent largement. Sur le modèle de l'électorat séparé octroyé aux musulmans par les réformes de 1909 – première entrave majeure aux revendications du Congrès comme seul et unique représentant du mouvement nationaliste - l'idée d'un électorat séparé pour les depressed classes (approximativement, les intouchables) émerge dans les années 1920. Ambedkar, représentant officiel des dalits (les «opprimés») pour le pouvoir britannique, obtient gain de cause, mais doit se rétracter devant la grève de la faim de Gandhi, farouchement opposé à la séparation de ceux qu'il appelle les «harijans» du reste de la nation, considérée comme un tout organique représenté par le Congrès. La bataille à propos de l'électorat séparé est définitivement close en 1935; la réification du groupe des intouchables va trouver un autre terrain, celui de la discrimination positive dans les administrations coloniales. En 1936, une liste de Scheduled Castes (SCs) est diffusée dans l'ensemble de ces dernières, fondée sur un principe de classement dominant: le très bas statut rituel et le stigmate de l'intouchabilité. Cette liste, ainsi que cette appellation euphémisante, sont encore en vigueur aujourd'hui, hormis quelques inclusions et exclusions minimes dans la liste des SCs<sup>53</sup>. Sur le même modèle, une liste des Scheduled Tribes (STs) sera constituée dans les années 1940 et entérinée par la Constitution de 1950, sur des critères de différence culturelle radicale et d'isolement géographique qui ont parfois contribué à «tribaliser» des groupes qui, pour certains, pouvaient être jusquelà fortement intégrés dans la société hindoue. L'établissement de ces deux listes de groupes d'ayantdroits (SCs et STs) s'est caractérisé par des luttes de classement fortes pendant la période de leur objectivation (la

53. R. Lardinois dit de l'appellation Scheduled Castes («castes répertoriées») imposée par l'administration contre les autres appellations concurrentes (depressed classes, dalits, harijans) que c'est « un terme qui se veut neutre [...], qui ne dit que ce qu'il fait sans dire comment il le fait» (in « Les luttes de classement en Inde», Actes de la Recherche en Sciences Sociales, n° 59, sept. 1985).

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles
Lorsque le djinn quitte
sa bouteille: le système des castes
ou la réappropriation
d'une objectivation coloniale

multiplicité des appellations concurrentes dans les années 1920 et 1930 en est un symptôme), suivies d'une forte stabilité et de l'absence de contestation majeure une fois ces listes officialisées par l'État. Ceci peut s'expliquer par une décision entérinée par la Constitution: le volume total des avantages attribuables à ces catégories (sièges réservés dans les législations locales et nationales, quotas de postes dans les services publics et les établissements d'enseignement supérieur) est fixe (15 % des sièges et des postes pour les SCs, 7,5 % pour les STs, chiffres qui correspondent à l'estimation de leur importance démographique dans la population totale). Les fédérations d'associations SCs et STs n'ont donc pas objectivement intérêt à revendiquer l'élargissement de leur base, sachant que le volume des bénéfices reçus restera de toute façon identique.

Il n'en va pas de même pour une autre catégorie d'ayant-droits, dont la Constitution a imposé le nom: les Other Backward Classes (OBCs). Théoriquement la plus importante en nombre (52 % de la population totale à partir du recensement de 1931 et de la liste établie par la National Backward Classes Commission de 1953-1955). cette macro-catégorie est constitutionnellement définie comme désignant les «educationally and economically backwards». Le volume des bénéfices de la discrimination positive pour les OBCs, à la différence des SCs et des STs, était jusqu'en 1992 théoriquement variable en fonction de la taille du groupe, sujette aux évaluations des commissions nationales et régionales chargées de les identifier<sup>54</sup>. Depuis sa création constitutionnelle en 1947, le groupe des OBCs forme ainsi une «catégorie floue», dont on sait seulement qu'elle est située entre les SCs (intouchables) et les hautes castes; elle fait l'objet de luttes de classement intenses jusqu'à aujourd'hui<sup>55</sup>. La première commission nationale de 1953-1955 (la commission Kalelkar) a tenté de proposer des critères d'identification socio-économiques de ces groupes, en construisant des classes dont l'objectif était de ne pas recouper nécessairement des listes de caste: l'absence d'outils et de données statistiques suffisants à l'échelle de l'Union indienne ont conduit à l'échec cette tentative pour établir des classifications alternatives. Les listes régionales de castes s'imposent, officiellement reconnues au début des années 1960 comme la seule base possible de la politique de discrimination positive en faveur des OBCs.

54. En décembre 1992, la Cour Suprême a statué en faveur d'un pourcentage de réservations de 27 % pour les OBCs, établissant une limite officielle aux quotas, afin que le total des réservations (OBCs, SCs, STs) ne dépasse pas 50 % des postes disponibles. Cependant, des amendements à la Constitution ont été promulgués pour que ce chiffre puisse être légalement (et largement) dépassé dans certains États (Tamil Nadu, Karnataka).

55. R. Lardinois (1985) propose un rapprochement avec *Les Cadres* de Luc Boltanski (Paris, Minuit, 1982): «nommer le groupe c'est en Inde, aussi, imposer une représentation du monde social qui "contribue à orienter et à justifier la pratique" » (d'après Boltanski, *ibid.*, p. 259).

#### Statistiques fantômes et luttes de classement

À partir de la fin des années soixante se multiplient, dans certains États de l'Union indienne où le monopole congressiste est remis en question, des commissions chargées de réévaluer les listes existantes des OBCs. On trouve souvent parmi leurs membres au moins un universitaire reconnu, venu des sciences sociales, apportant sa caution scientifique à un processus d'identification fortement soumis aux pressions partisanes et associatives. La multiplicité des critères utilisés d'une commission à l'autre, l'absence de données statistiques par caste depuis le recensement de 1931<sup>56</sup>, le caractère explicite, enfin, des pressions des associations de caste sur les commissions font de la définition de l'«arriération» un enjeu de luttes intenses, surtout lorsque les hautes castes commencent à voir menacé leur quasi monopole de fait sur les emplois publics par l'application des quotas de réservation à l'échelle nationale, décidée en 1990 par B. P. Mandal. Les quotas ne bénéficiant, à l'échelle régionale, qu'à l'élite des castes dominantes enregistrées comme «backward» en raison de leur bas statut rituel<sup>57</sup>, les recours en justice se multiplient depuis les années soixante, faisant de l'objectivation du statut social un objet de discussion et de contestation politique et juridique<sup>58</sup>. La mise en place de pratiques comme l'établissement de certificats de castes pour pouvoir accéder aux concours réservés aux OBCs dans la fonction publique entraînent des conflits ouverts entre les associations soutenant les candidatures de basses castes et certains District Magistrates, qui refusent de délivrer ces certificats (c'est le cas au Bihar depuis 1990)<sup>59</sup>. Les enquêtes statistiques non publiées parce qu'elles contiennent des données par caste, allant ainsi à l'encontre de l'interdit tacite en vigueur depuis le recensement de 1951, la réorientation massive des stratégies électorales des partis vers la définition de «banques de vote» sur des lignes de caste font de la question des réservations un enjeu qui dépasse largement les seules pratiques concernant la discrimination positive.

La revendication de l'identité «backward», devenue légitime, a ouvert de nouvelles voies de promotion sociale pour l'élite des castes dominantes dotées d'un bas statut rituel. Elle a aussi largement mis fin aux stratégies de sanskritisation que les associations de basses castes avaient adoptées face à l'objectivation administrative du statut rituel par les recensements décennaux<sup>60</sup>. Dans un

- 56. Les extrapolations à partir des chiffres de 1931 font l'objet de vives contestations, devenues notamment un topos dans les discours politiques des membres du Janata Dal.
- 57. Dans les années 1970 et au début des années 1980, au Karnataka, deux commissions successives ont statué en faveur d'une exclusion partielle ou totale des Vokkaligas et des Lingavats. deux « castes dominantes ». de la liste des backward classes. Ces recommandations n'ont jamais été suivies, les gouvernements successifs reportant sine die la date de leur mise en application; aucun des partis gouvernementaux du Karnataka ne prendrait en effet le risque de s'aliéner une part si importante de l'électorat (les deux communautés doivent représenter à elles deux environ un quart de la population de l'État).
- 58. Le rôle fondamental du recours au tribunal dans l'histoire de la politique des réservations a été étudié par Marc Galanter. *Competing Equalities Law and the Backward Classes in India*, Berkeley, University of California Press, 1984.
- 59. Au Bihar, cette forme de résistance administrative aux directives du gouvernement pro-réservations de Laloo Prasad Yadav (puis de sa femme Rabri Devi) est généralement le fait de fonctionnaires locaux de haute caste, n'ayant pas été encore remplacés par la politique des quotas (soumise de toute façon à l'émergence de postes vacants).
- 60. Pour certaines associations de caste, le passage des stratégies de sanskritisation à une nouvelle plateforme politique dans laquelle le bas statut rituel est désormais pleinement assumé et même revendiqué n'a pas été sans mal. Dans les années 1970, les leaders de la All-India Kshatriya Kurmi Mahasabha ont commencé à se trouver encombrés par la mention du terme « kshatriya » dans le nom de l'association, en contradiction désormais ouverte avec la revendication de plus en plus forte de leur appartenance au mouvement backward. Ce marqueur d'appartenance (revendiquée) à une haute varna, devenu stigmate. a finalement été supprimé (et l'association porte désormais simplement le nom de All-India Kurmi Mahasabha). Cette transition a été

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles
Lorsque le djinn quitte
sa bouteille: le système des castes
ou la réappropriation
d'une objectivation coloniale

observée par exemple par K. K. Verma (*Changing Role of Caste Associations*, Delhi, 1979).

61. Cette catégorisation très schématique tente de désigner les familles généralement rajput ou bhumihar et anciennement zamindars. ayant reconverti dans les années 1950-1960 leur capital foncier dans leur installation en ville et leur investissement dans des carrières du tertiaire à Patna (de l'employé de banque au professeur en passant par l'avocat). Cette catégorie de la population urbaine constitue une base électorale privilégiée du BJP (le parti nationaliste hindouiste, premier parti à l'échelle nationale). qui a su jouer sur des arguments anti-réservations.

62. Ces observations renvoient à une enquête de terrain effectuée à Patna en février-mars 1996, au début de la campagne pour les avant-dernières élections législatives nationales.

État comme le Bihar, où la question des réservations et le renforcement de la coupure «forward»/«backward» ont entraîné des tensions sociales (sur des lignes de caste) rarement égalées dans le reste de l'Inde, les stigmates du patronyme, généralement révélateur de la caste de celui qui le porte, peuvent avoir tendance à s'inverser: les fonctionnaires de basse caste qui étaient amenés a sanskritiser leur nom il y a encore quarante ans, afin de préserver leurs chances de promotion dans l'administration biharie, ne le feraient plus aujourd'hui; inversement, les membres de la « middle-class » urbaine de haute caste<sup>61</sup> peuvent être amenés à désanskritiser le nom de leur progéniture, devenu, dans le climat politique régnant à Patna depuis l'affaire Mandal et l'avènement du gouvernement Laloo Prasad Yadav, un stigmate potentiel sur les effets duquel les parents préfèrent parfois désormais anticiper. Qu'il s'agisse de situations familiales (la possibilité ou non, par exemple, d'envisager un mariage inter-castes), ou de situations « professionnelles» (la discrimination positive sur le «marché» de l'enseignement supérieur et celui de l'emploi), la politisation de l'appartenance de caste a entraîné une série de conséquences qui ne se résument pas aux phénomènes propres à la seule mobilisation électorale<sup>62</sup>. Suivant des configurations sociales qui peuvent être très variées d'un État, voire d'un district à l'autre, les significations contextualisées de l'appartenance de caste, ainsi que son poids variable en tant que capital social plus ou moins mobilisable, donnent un exemple de l'inscription historique en profondeur, sur les réalités sociales contemporaines, des formes d'explicitation et d'objectivation administrative du statut social en Inde depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### La caste comme identité postcoloniale

Que ce soit à l'échelle nationale ou au niveau des États de l'Union indienne, l'appartenance de caste constitue aujourd'hui en Inde la composante la plus «cadastrée» et la plus politisée du statut social. Elle fait l'objet d'expertises dans des commissions chargées d'identifier les ayants droits des politiques de discrimination positive; elle constitue un mobile de recours juridique pour les associations de caste; les politiciens, enfin, structurent de plus en plus explicitement leur base électorale, et leur positionnement sur l'échiquier local ou national des partis, en jouant sur les questions d'appartenance de caste.

La caste est devenue ainsi une identité administrative et politique, au sens où elle relève aujourd'hui d'un régime de discours juridique et politique qui la constitue de plus en plus comme une entité homogène, étanche, statistiquement identifiable en théorie, disposant de droits (en tant que minorité) et formant potentiellement un groupe de pression politique et économique, capable de jouer sur les différents registres de ce qu'il est convenu d'appeler la revendication identitaire. Le «castéisme », terme forgé et véhiculé essentiellement par le personnel politique et la presse indienne, constitue une représentation indigène dominante, indépendamment du fait que sa pertinence explicative soit pour le moins partielle, dans la mesure où bon nombre de conflits font entrer en jeu d'autres formes de discriminations (hindous/musulmans, propriétaires fonciers/non-propriétaires, immigrants/non-immigrants linguistiquement différenciés, etc.). Il existe donc un décalage entre un régime discursif homogénéisant, mobilisé dans des situations spécifiques (conflits électoraux, marché du travail, recrutement du personnel enseignant et des étudiants des établissements d'enseignement supérieur, etc.) et mis en avant comme une grille de lecture omniprésente, et la multiplicité des conflits qui ne relèvent pas en dernière instance d'une discrimination par caste. Les représentations concernant ces derniers sont en général nettement moins structurées (d'où leur réduction fréquente, dans la presse surtout, à des conflits de castes), si l'on excepte la coupure hindous/musulmans, placée au centre d'une grille de lecture politicienne et médiatique «communaliste » qui entre parfois en concurrence avec le castéisme dans les argumentaires politiques. Un constat approximatif peut néanmoins être dégagé: après quatre décennies de politique électorale compétitive fondée sur les hiérarchies locales de castes, toute relation de pouvoir héritée de naissance est devenue nécessairement contestable<sup>63</sup>. La remise en question du caractère naturel de certaines hiérarchies par l'abolition des zamindars dans les années 1950, la mise en place de la discrimination positive enfin, même si cette dernière n'atteint que de manière minimale ses objectifs officiels, ont contribué à faire de la conscience de caste un moyen de promotion sociale et non plus seulement le vecteur de reproduction des hiérarchies naturalisées. Les processus d'objectivation coloniale des hiérarchies sociales sont devenus partie intégrante des modalités de leur négociation.

63. Voir Subrata Mitra, « Caste and the Politics of Identity: Beyond the Orientalist Discourse », in Joachim Heidrich (ed.), Changing Identities - The Transformation of Asian and African Societies under Colonialism, Berlin, Verlag Das Arabische Buch, 1994, pp. 79-94 (p. 86).

Anthropologie et histoire politique

David Fajolles
Lorsque le djinn quitte
sa bouteille: le système des castes
ou la réappropriation
d'une objectivation coloniale

Les réponses indiennes à l'essentialisme colonial

Outre cette réappropriation, par la société indienne elle-même, des processus d'objectivation dont elle fait l'objet sous le Raj comme sous le gouvernement de l'Inde indépendante, la vulgate anthropologique et administrative sur la caste, issue du discours colonial, a appelé en réponse la construction de théories nationalistes. Face à l'usage colonial du système des castes comme institution supposée distinguer radicalement l'Inde de l'Occident, deux réponses nationalistes indiennes ont émergé: l'une émanant de la gauche moderniste et des marxistes, l'autre plus conservatrice. Pour les premiers, le système des castes n'est tout au plus que le trait dominant de la superstructure de la société indienne; le développement de l'économie et du système éducatif après l'indépendance aurait dû faire disparaître cet «opium du peuple» que le pouvoir colonial avait su entretenir en institutionnalisant les hiérarchies<sup>64</sup>. Face à cette interprétation, la position des seconds (Gandhi, Ghurve, Bose ou encore Srinivas) revient, au contraire, à faire de la caste un élément essentiel de la société indienne, en soulignant l'harmonie de l'ordre social que pourrait représenter l'idéal du système des varnas, s'il prenait le dessus sur la réalité empirique de la discrimination et de la compétition entre jatis. La persistance de la caste comme institution permet à chacun des deux camps de mettre en doute empiriquement l'autre. Ainsi, entre la reprise nationaliste de l'essentialisme orientaliste et le projet moderniste de sécularisation de la société, le système des castes, en tant que formation discursive à usage colonial, a initié une polarisation politique postcoloniale qui trouve encore des échos aujourd'hui. Le débat sur la question de la discrimination positive et la réservation de quotas pour les basses castes lors de «l'affaire Mandal» (1990-1992) en témoigne. L'absence de statistiques fiables sur la question, qui seules permettraient de valider ou d'infirmer les arguments des défenseurs du recrutement au mérite (généralement de haute caste), ou encore de mesurer la représentativité des bénéficiaires des quotas, rend impossible toute évaluation technocratique de la vertu des réservations sur des critères de caste. En l'absence de toute expertise possible, la mise en avant, dans ce débat, de différentes conceptions de la caste confronte directement les modèles théoriques en concurrence à leurs implications politiques. La légitimité du champ académique et son extériorité supposée

64. Voir Partha Chatterjee,
The Nation and Its Fragments -Colonial and Postcolonial Histories,
Princeton University Press, 1993,
pp. 173-175. Cette interprétation
est bien représentée par l'historiographie
marxiste indienne (notamment
D. D. Kosambi).

par rapport au champ politique indien, viennent recouvrir du vernis de l'universel des prises de positions qui ne peuvent être que des stratégies<sup>65</sup>.

Il ne pourrait en être autrement. La théorisation coloniale des castes est devenue, dans l'Inde contemporaine, une plateforme de négociation et de contestation politiques, qu'il s'agisse de la question des réservations de quotas ou des formes de mobilisation électorale. Tenir une position anti-essentialiste reviendrait à nier le travail de réappropriation que la société indienne a opéré sur les objectivations dont elle a fait l'objet. Issue d'une théorisation essentialiste, la caste, catégorie initialement allogène (recouvrant à la fois les varnas et les jatis), est effectivement devenue une essence, utilisable dans différentes stratégies de promotion sociale, donnant ainsi de nouvelles règles du jeu à la politique des jatis.

65. Pour un tableau des différentes positions occupées par les universitaires indiens lors de l'affaire Mandal, voir Nick Dirks. « Différence et discrimination – La politique des castes dans l'Inde post-coloniale », in *Annales*, mai-juin 1997, pp. 593-619 (pp. 608-617).